

Le droit au logement et à l'habitat en Haïti sont devenus l'un des plus grands défis pour l'Etat haïtien depuis 2010. La mise en place des institutions capables d'offrir les services de base au peuple haïtien notamment, la distribution d'eau potable, l'électricité et la gestion des déchets constituent de véritables défis pour les dirigeants haïtiens. Au cours des trois dernières années consécutives 2017 à 2020, Haïti a enregistré des grandes crises sociopolitiques du jamais vues et connues dans nos maux récurrents, il convient de citer le quotidien dans le menu politique haïtien, (« Peyi locks »¹) c'est-à-dire pays enclos les phénomènes des gangs armés suivis soit de l'enlèvement des personnes et les guerres entre les quartiers etc. Au département de l'Ouest, la ville de Port-au-Prince notamment le village de Dieu, les bandits font leurs lois opérant en toute quiétude en vu et au su des forces de l'ordre du pays, le même scénario pour le département du Nord, au Cap-Haïtien, précisément Shada, qui est devenue une zone de non-droit, bien qu'autrefois elle n'avait jamais eu une bonne réputation, maintenant cela prend de l'ampleur.

Le 24 Avril 2020 dernier, on avait annoncé une importante opération policière contre les gangs au Village de Dieu (bicentenaire, au sud de Port-au-Prince), le monsieur Lucmane² Dellile, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique d'alors a fait une fuite en avant tout ayant fait une note de presse depuis la résidence du Premier ministre Jouthe, question de donner un ultimatum aux habitants de cette zone afin d'éviter les dommages collatéraux. En voici un extrait de sa déclaration : « j'e m'adresse aux habitants du Village de Dieu, nous leur disons que si vous ne faites pas partie des gangs et de la criminalité, fuyez ce quartier au cours de 72 heures. Sinon nous ne serons pas responsables des dommages collatéraux. », ajoutant sans plus de détails, « Nous allons bientôt libérer la population. »

Imaginer un instant les habitants de la zone venant de recevoir cet ultimatum en pleine pandémie de COVID-19, une population qui peine à survivre et qui vit au quotidien les moments de crises sociopolitiques et environnementaux prouvant une quasi-inexistante de l'état haïtien.

L'opération prévue avait un effet dévastateur sur la vie des gens tout en portant atteinte à la vie des habitants, violant leurs droits au logement, à la vie, à la santé et à la sécurité de la population dans cette zone qui subit une violation récurrente³. L'annonce du gouvernement ne prévoit aucune mesure palliative en ce qui a trait au logement alternatif

¹ « Crise politique haïtienne actuelle à la loupe du marketing », Le Nouvelliste (9 novembre 2019), en : <https://lenouvelliste.com/public/index.php/article/208925/crise-politique-haitienne-actuelle-a-la-loupe-dumarketing>.

² « Le ministre de la Justice donne 72 heures aux habitants de Village de Dieu pour vider les lieux, sans leur offrir d'autres logements », Rezo Nodwes (24 avril 2020), en : <https://rezonodwes.com/2020/04/24/leministre-de-la-justice-donne-72-heures-aux-habitants-de-village-de-dieu-pour-vider-les-lieux-sans-leuroffrir-dautres-logements/>.

³ Haïti est tenu de protéger les droits de tous les individus à la vie en vertu de l'article 22 de la Constitution d'Haïti, de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) ; au logement en vertu de l'article 11 du ICESCR à la sécurité de la personne en vertu de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR) et à la santé en vertu de l'article 14 du ICESCR. Voir Constitution d'Haïti, art. 22 ; ICCPR, supra note 3, Art. 6 ; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966, 993 U.N.T.S. 3, Arts. 9, 11, 14.

ou tout effort de la part de l'état haïtien durant la pandémie de COVID-19 pour garantir le droit à la sécurité des personnes qui vont quitter leur domicile.

Les habitants de la zone au risque d'une pandémie de COVID-19 imminente se sont obligés de laisser la localité de Village de Dieu pour se protéger des dommages collatéraux de cette opération lancée par le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique. Même en cas des moments extrêmement difficiles, les droits des citoyens et citoyennes sont violés par les autorités qui sont appelés à les protéger. En ce sens que nous faisons appel aux organisations de défenses des droits humains dont leur mission est de veiller à ce que les droits des personnes soient respectés quel que ce soit les conditions.

SHADA 2 à Cap-Haïtien, l'un des quartiers populaires vulnérables a été le théâtre sanglant entre la police et les bandits qui mènent tambour battant dans cette zone. Il y avait victime répondant au nom de Joseph Larousse du côté de la police qui s'est fait kidnappé par le groupe Ajivit puis retrouvé mort le lendemain. Il s'ensuit que la configuration de la dite zone est propice au banditisme, un quartier délaissé, sans eau potable y électricité, sans accès aux services de base en totale violation du droit au logement et à une politique de l'habitat dans le pays.



Foto: Shada Cap-Haïtien après la destruction.

Or ce bidonville est situé près de la route nationale reliant à l'aéroport international du Cap-Haïtien où les passants se font souvent rançonner. Le 15 juin suite à l'affrontement entre la police y les gangs armés, les autorités municipales se sont données le droit de procéder à la démolition⁴ des maisons de Shada2.

Cette opération a eu lieu quelques jours après des affrontements sanglants entre gangs et forces de l'ordre qui se sont soldés par la mort d'un agent de police. Cependant la population n'a pas été avertie de cette mesure drastique et cela intervient en pleine pandémie de COVID-19. Aucun lieu d'abris provisoires n'a été pris en compte par les autorités aux fins de protéger la population contre la propagation de COVID-19 compte tenu l'état lamentable du système sanitaire dans le pays. Depuis quelques jours, Shada 2 ressemble à un champ de ruine. Sur les réseaux sociaux circulent des images ou vidéos montrant la destruction des maisons par des bulldozers.

⁴ « La Mairie du Cap-Haïtien démolit les maisons à Shada 2, bastion d'un gang armé », Vant Bèf Info (15 juin 2020), en : <https://www.vantbefinfo.com/haiti-securite-la-mairie-du-cap-haitien-demolit-les-maisons-a-shada-2-bastion-dun-gang-arme/>.

Le 15 juin le bidonville construit sur les bords de l'océan Atlantique est à raz le sol suite à la décision des autorités municipales du Cap-Haïtien qui sans se soucier d'informer les habitants dans la zone. Il se trouve que ces individus sont à la merci des autorités qui refusent de prendre leurs responsabilités en matière d'une politique publique sur l'habitat et de logement dans le pays.



Photo: Une vue vers la mer de Shada Cap-Haïtien après la destruction.